

LES 2 RIVES

Arras/Rhône | Eclassan | Laveyron | Ozon | Ponsas | Saint-Barthélémy-de-Vals | Saint-Vallier | Sarras



actualité

Le schéma de développement commercial local



économie

Opération Rurale Collective : en avant l'Artisanat et le Commerce !



made in 2 rives

Menuiserie Veyrand-Mercier : créateur d'ambiance

Communauté de communes



www.saintvallier.com



Saint-Vallier



Sarras



actualité...



Saint-Barthélémy-de-Vals

Quel avenir pour le commerce local ?

L'enjeu commercial

Le commerce représente un atout certain pour un territoire ; il crée de l'emploi (1 emploi sur 8 au niveau national) et produit de la valeur ajoutée. C'est aussi un secteur réactif et en perpétuelle adaptation. A cela, ajoutons un rôle social : le petit commerce de centre ville est un lieu de rencontre, d'échanges. Or, depuis les années 70, les grandes surfaces se sont développées (à cette époque, une centaine étaient recensées en France). Le difficile équilibre petit commerce - grande surface se doit d'être bien géré pour respecter l'intérêt économique du territoire mais aussi les vœux et la qualité de vie de ses habitants.

Le commerce sur le territoire de la Communauté de communes "Les Deux Rives"

Si le nombre de commerces reste relativement stable sur les dix dernières années, tous les secteurs ne sont pas égaux. Saint-Vallier et Sarras concentrent l'essentiel des petits commerces. Les secteurs de l'alimentation traditionnelle, de la chaussure et de l'habillement par exemple, sont devenus fragiles sur le territoire.

De plus en plus les consommateurs locaux ont recours aux pôles commerciaux environnants (Salaise-sur-Sanne, Valence, Romans, Davézieux).

« Le petit commerce de centre ville est un lieu de rencontre, d'échanges »

Le petit commerce contribue très fortement à la vie des centres villes ; la population locale y est attachée et le juge globalement de bonne qualité.

D'un autre côté, les grandes surfaces locales, qui sont d'importants employeurs sur le territoire, offrent aux habitants la possibilité de faire leurs courses près de chez eux et non dans les grands centres périphériques. Les produits et services proposés s'avèrent le plus souvent complémentaires à ceux présents dans les commerces de proximité. La grande distribution constitue un facteur d'attractivité pour le consommateur elle peut aussi contribuer à

taires à ceux présents dans les commerces de proximité. La grande distribution constitue un facteur d'attractivité pour le consommateur elle peut aussi contribuer à

le billet de...

M. Guironnet, vice-président en charge de la communication

La Communauté de communes a désormais de nombreuses compétences. Toutefois, le développement économique reste sa compétence majeure car c'est elle qui conditionne en partie la vie de notre territoire.

S'il est essentiel de s'occuper de "l'emploi" et de la "création de richesse", il est également important que toute action dans ce domaine s'inscrive dans le développement durable, à savoir, éviter que la croissance économique se fasse au détriment de l'environnement. Car il me semble qu'avant de "vivre bien" il faut d'abord vivre. Or, actuellement, trop d'indicateurs sont au rouge (réchauffement de la planète, pollution excessive de l'air et de l'eau, catastrophes naturelles...) pour que l'on puisse encore penser que la croissance du "pouvoir d'achat" soit le seul but d'une société de progrès.

Une réflexion sérieuse doit être menée par chacun d'entre nous, afin qu'ensemble nous puissions mettre un terme à la dégradation de notre environnement. Dans cette lutte pour la sauvegarde de notre planète, les élus doivent être en première ligne.

Ainsi, au sein de la Communauté de communes, une réflexion est menée pour que notre territoire s'inscrive dans le développement durable :

- Construire une station d'épuration pour contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du Rhône,
- Prévoir d'importantes zones vertes dans le Plan d'aménagement du territoire,
- Favoriser le transport fluvial (un mode de transport peu polluant) en réfléchissant sur l'opportunité de la création d'un port commercial.
- Etudier l'implantation d'éoliennes.

Cependant, certaines décisions doivent être prises avec précautions ; c'est le cas pour les éoliennes dont certaines nuisances liées au bruit et à l'impact visuel pourraient réduire à néant l'intérêt d'une énergie renouvelable. Mais ne pas réfléchir sur ce projet serait irresponsable.

Je reste persuadé qu'en prenant certaines précautions, le développement économique et l'environnement peuvent, avec un peu de bon sens, faire bon ménage.

(suite de l'article : "Quel avenir pour le commerce local ?")

"irriguer" le petit commerce en acheteurs potentiels. Opposer "grandes surfaces" et "petites structures commerciales" est trop réducteur.

Néanmoins, chaque nouvelle installation de grande surface doit être mûrement réfléchie et la fragile complémentarité entre petit et grand magasin doit être maintenue.



« Opposer "grandes surfaces" et "petites structures commerciales" est trop réducteur »

Le schéma de développement commercial local

Dans le cadre de son rôle dans le développement économique, la Communauté de communes "Les Deux Rives" est la bonne échelle pour réfléchir sur le commerce local.

Pour aider les élus communautaires à cette réflexion, un schéma de développement commercial local va être réalisé avec le concours d'un bureau d'études spécialisé. Ce schéma permettra de définir les grands principes concernant le développement commercial sur notre territoire. Dans un premier temps, une enquête réalisée auprès des professionnels du territoire et des habitants donnera une vue d'ensemble des pratiques et modes de consommation. Grâce à cette analyse précise et approfondie du tissu commercial, on aboutira à l'élaboration d'un scénario d'évolution pour le territoire.

Le but de ce travail est une gestion équilibrée du commerce, à moyen et long termes, sur l'ensemble du territoire en prenant compte des souhaits de la population, mais aussi des évolutions de l'économie.

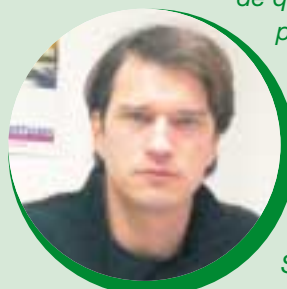
Le point de vue des commerçants sur le développement commercial

Pour **Edmond Bonnaud**, photographe, avenue Jean-Jaurès à Saint-Vallier, la redynamisation du commerce local passe par la rénovation des centres villes. « Il est indispensable de donner aux consommateurs l'envie de pénétrer au cœur de la ville et l'assurance qu'ils pourront y garer leur véhicule. Les travaux de rénovation et la création de places de parkings sont du ressort des collectivités. Toutefois, les commerçants ne doivent pas rester passifs, il faut qu'ils participent à l'effort collectif en apportant des améliorations à leur boutique et en proposant une offre commerciale attrayante ».



Edmond Bonnaud

Frédéric Calmel, directeur d'Intermarché, avenue du Québec, est persuadé que le territoire de la Communauté de communes, pris en étau entre deux puissants pôles commerciaux (Salaise et Valence), doit, pour vivre, affirmer son identité. « Nous démarquer de nos "deux voisines" en affichant une véritable identité, à notre échelle, telle est l'une des solutions pour retenir la clientèle sur le territoire. Le développement d'une zone commerciale au nord de Saint-Vallier et l'implantation d'enseignes à forte notoriété devraient également participer au dynamisme du commerce local. Et pourquoi ne pas créer, à l'image des dispositifs proposés dans les grands magasins, une carte de fidélité commune aux commerces des centres villes ? ».



Frédéric Calmel

« Le commerce local doit s'adapter aux nouvelles habitudes des consommateurs, à leur mobilité. Aujourd'hui, on ne peut plus être contre la grande distribution. Les moyennes surfaces font partie de l'activité commerciale de notre territoire » affirme **Jean-Louis Bégot**, président de l'UCIA. « Les petits commerçants doivent s'unir pour mener des actions commerciales, élargir leur gamme, jouer la carte de la complémentarité. L'avenir doit se construire en partenariat avec les communes, les commerçants et les associations. La 2^{ème} Opération Rurale Collective (ORC) va dans ce sens en proposant des aides aux commerçants en matière d'aménagement, de formation, de conseil. En créant un nouveau dynamisme, cette initiative devrait permettre de préserver l'existant. D'autre part, je suis convaincu, que la création d'une pôle commercial en centre ville attirerait une clientèle qui resterait ainsi sur le territoire pour effectuer la plupart de ses achats ».



Jean-Louis Bégot

Six sens pour la vie

En partenariat avec le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de la Drôme (CCSTI), la Communauté de communes "Les Deux Rives" accueille l'exposition "Six sens pour la vie" à l'espace Arts Plastiques, à Saint-Vallier, du 17 janvier au 17 février 2005. Cette exposition propose à chacun de comprendre ce qu'est un sens en le mettant à l'épreuve. Cette exposition est ouverte au public, tous les mercredis, de 10h à 12h et de 14h à 18h, avec visite commentée l'après-midi.



SARIA

La Communauté de communes "Les Deux Rives" avait engagé une démarche juridique pour faire suspendre l'arrêté pris par Monsieur le Préfet, autorisant l'implantation de la Saria. En date du 7 décembre 2004, le Tribunal Administratif a rejeté ce recours. La Communauté de communes a donc décidé de présenter un pourvoi devant le Conseil d'Etat ; un avocat chargé de défendre le dossier sera désigné par le Conseil Communautaire. La procédure juridique sur le fond suit son cours ; un jugement doit être rendu sous 12 à 18 mois.

ZA Sarras

L'aménagement de la nouvelle Zone Artisanale de Sarras "Grande Ile" est très important pour le développement économique de notre territoire. La CC2R, avec l'appui de la commune de Sarras, est en cours de négociation avec l'Etat afin de pouvoir commencer cet aménagement, malgré le durcissement récent des préconisations en matière de lutte contre les inondations.

Aménagement des locaux de la CC2R

La Communauté de communes "Les Deux Rives" occupe des locaux au sein de l'Hôtel de Ville de Saint-Vallier qu'elle loue à la commune. Au cours du second trimestre 2004, des travaux ont été effectués afin d'agrandir ces locaux.

Point de vente de produits locaux (Maison de P...)

Les agriculteurs porteurs de point de vente collectif ont travaillé sur la définition du statut de leur SARL et sur le règlement. Parallèlement, la Communauté de communes a réalisé un chiffrage et a obtenu le financement de la construction et des aménagements extérieurs. Les financeurs ont été sollicités plusieurs fois à la fin de l'année 2004 ; si le plan de financement obtenu est satisfaisant, les travaux pourraient débuter fin 2004 sur un terrain situé au sud

économie

Opération Rurale Collective : en avant l'Artisanat et le Commerce !

Une Opération Rurale Collective se concrétise sur le territoire de la Communauté de communes "Les Deux Rives". Elle s'étend également à la Communauté de communes de la Galaure (Châteauneuf-de-Galaure, Claveyson, Le Motte-de-Galaure, Mureils, Fay-Le-Clos, Ratières, Saint-Avit, Saint-Uze) et aux communes de Hauterives, Le Grand-Serre, Saint-Martin-d'Août et Tersanne.

Suite aux effets très positifs du dernier dispositif mis en place (ORAC 1994-1997 - voir encadré), la Communauté de communes souhaite renforcer et dynamiser les entreprises artisanales et commerciales grâce à une nouvelle opération en faveur du commerce.

Différentes actions seront réalisées. Voici quelques exemples de projets qui seront mis en œuvre sur le territoire.

- Communication commerciale auprès des consommateurs, (aide à des actions de communication comme la création de dépliants, d'évènements commerciaux...)
- Diagnostics et conseils personnalisés pour améliorer les relations clientèle et les offres de service.
- Transmission d'entreprise avec un accompagnement des chambres consulaires.
- Réunions d'informations sur les nouvelles normes (réglementations en matière d'environnement, normes sanitaires, normes de sécurité, législation du travail).
- Accompagnement des chefs d'entreprise dans leurs projets d'investissement (pré-diagnostic et aide financière possible).

L'ensemble des actions et des financements possibles dans le cadre de l'ORC sera présenté aux artisans et aux commerçants lors de réunions d'information qui se dérouleront les :

- Mardi 1^{er} février 2005 à 19h15 à Châteauneuf-de-Galaure - salle du lavoir rue G. de Moirans.
- Mardi 8 février 2005 à 19h15 à Saint-Vallier, 1^{er} étage Maison des associations, rue Maladière.
- Jeudi 10 février 2005 à 19h15 à Sarras, salle des fêtes.

Tous les artisans et commerçants sont invités à participer à ces réunions d'informations et de lancement des actions collectives de l'ORC.

Pour toute information : Communauté de communes "Les Deux Rives"

Tél. 04 75 23 45 65 • E-mail : commerce@cc2r.com • Contact : Corinne CATALA



Saint-Barthélémy-de-Vals

L'Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce qui a été réalisée de 1994 à 1997 a connu un franc succès.

Voici quelques réalisations qui ont été possibles grâce à cette opération :

- 3 sessions de formation (étalage - décoration, techniques de vente et gestion du temps et de soi-même)
- Panneaux électroniques d'information
- Salon du Commerce et de l'Artisanat (1996 et 1997)
- Relance de la foire aux Cochons (1995 et 1996)
- Réalisation du guide du Commerce et de l'Artisanat sur le district "Les Deux Rives"
- 74 entreprises subventionnées au titre de l'aide à la modernisation.

communiqué

Quelques mots sur la situation du Centre Nautique

La Communauté de communes "Les Deux Rives" a construit en 2000-2001 un centre nautique, en bordure de Rhône. Cet équipement a ouvert ses portes en novembre 2001. La gestion du centre nautique a été confiée à la SARL Nausica, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public, après une procédure d'appel d'offres et de mise en concurrence de plusieurs entreprises.



Le 8 septembre 2004, la société Nausica a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Romans suite à des difficultés financières. Elle est actuellement en période d'observation. Quelle que soit la décision du Tribunal de commerce de Romans sur la poursuite ou non de l'activité de la société Nausica, la Communauté de communes a pris ses dispositions pour assurer la continuité du service public : ouverture de l'établissement, maintien des activités, accueil des groupes et des scolaires. De plus, les titres d'accès (tickets, abonnements) acquis antérieurement auprès de la société Nausica resteront valables.

flash info

Projet d'établissement Hôpitaux Drôme Nord : complémentarité et services aux patients

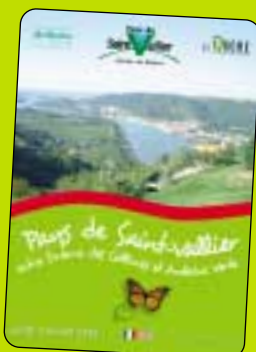
Le 13 décembre a eu lieu à l'hôpital de Romans une conférence de presse sur le projet d'établissement des Hôpitaux Drôme Nord (Romans et Saint-Vallier). Destiné à organiser la complémentarité entre les sites de Saint-Vallier et de Romans, ce projet prévoit, pour Saint-Vallier, le maintien du service d'urgence 24h/24h, du service de médecine et des consultations chirurgicales. Le service de médecine physique et de réadaptation (MPS) et les structures d'accueil des personnes âgées seront développés et le service de psychiatrie, réorganisé. Enfin, les activités opératoires seront regroupées à Romans. Ce projet doit encore, d'ici 6 mois, être validé par l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH).

Point de vente collectif produits fermiers (Pays de Saint-Vallier)

Agriculteurs porteurs du projet de vente collectif ont été élus sur la définition du statut de leur SARL et de son fonctionnement. Parallèlement, la Communauté de communes a réalisé un chiffrage estimatif de la construction et des aménagements extérieurs. Les financeurs ont été réunis et les travaux ont débuté à la fin de l'année 2004 ; si le plan de financement obtenu se révèle satisfaisant, les travaux de construction devraient débuter fin 2005, sur un terrain situé au sud de Saint-Vallier.

Nouvelle édition du guide de l'OT du Pays de Saint-Vallier

Sortie du nouveau guide d'accueil 2005



(tout en couleurs) début février. Vous y trouverez toutes les infos touristiques et autres sur notre secteur : hébergements, restauration, sites touristiques, randonnées, infos pratiques, activités sportives, gastronomie... Venez vous le procurer dans nos locaux avenue Désirée à Saint-Vallier.

Tél. 04 75 23 45 33

Email : officetourisme@saintvallier.com
Web : www.saintvallier.com

Entreprises, commerçants, artisans, vous venez de vous installer ? Faites-le savoir à la Communauté de communes qui présentera votre activité.

Bienvenue à...

Connect'it Advance Technology

Conseil, Formation, Dépannage, Réseau, Vente de micro-informatique pour particulier et professionnel, Location d'accès internet haut-débit
Bernard BOGEAT
44, rue de Verdun
26240 Saint-Vallier
Tél. 04 75 31 00 85
Fax 04 75 68 46 25
web : www.c-i-a-l.com

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Intervention sur site : du lundi au samedi de 9h à 20h non-stop

CTR

Tuyauterie, serrurerie, chaudronnerie industrielle
Thierry ROUVEURE
ZAE Les Iles
26240 Saint-Vallier
Tél. 04 75 03 27 74
Fax 04 75 31 45 96

Epicierie VIVAL Madame VIGUIER

Le Village
26240 Saint-Barthélémy-de-Vals
Tél. 04 75 03 22 16
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi (sauf fermeture le mercredi), de 8h à 12h15 et de 15h30 à 19h15 et le dimanche de 8h30 à 12h30.

Communauté de communes "Les Deux Rives"
Place de l'Hôtel de Ville - BP 4
26241 Saint-Vallier Cedex
Tél. 04 75 23 45 65
Fax 04 75 23 36 67
E-mail : cc2r@saintvallier.com
www.saintvallier.com

Directeur de la publication : Jean-Paul Guironnet
Rédaction, maquette, photos : **travailassocié**
Tél. 04 75 55 66 39
Impression : Imprimerie de la Vallée
Tél. 04 75 23 44 32

Dépôt légal à parution
ISSN 1257-2942

petite enfance jeunesse

Une nouvelle structure pour l'accueil des "tout-petits"

Depuis trois ans, la CC2R poursuit sa politique d'amélioration de l'accueil "Petite-Enfance" en garde individuelle et/ou collective.

Cette volonté a abouti d'une part à la création du Relais Assistantes Maternelles (RAM) en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et d'autre part, à l'engagement de la CC2R d'augmenter les capacités d'accueil collectif sur son territoire.

Les locaux actuels de la crèche halte-garderie, gérée par l'association "La Farandole", sont agréés pour 20 places. C'est pour cette raison que la Communauté de communes "Les Deux Rives" a validé le projet de création d'une nouvelle structure multi-accueil pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce projet sera étudié plus précisément au cours du premier semestre 2005. Il a d'ors et déjà le soutien actif de la CAF de Valence et du Conseil Général de la Drôme. Les locaux qui pourraient être opérationnels en 2007 comporteraient

notamment 30 places d'accueil type crèche et les locaux du RAM.

Une prise de compétences complémentaires

Afin de mener à bien ce projet, la CC2R va élargir ses compétences à l'investissement pour la construction de ce type de structure et pour sa gestion. Au premier semestre 2005, les différents critères de réalisation concernant la localisation, la surface, le nombre d'enfants accueillis seront déterminés afin d'anticiper sur les besoins futurs du territoire en matière d'accueil "Petite-Enfance". Le coût global de l'opération est estimé à 572 000 € et devrait être financé à 74 % par la CAF de Valence et de Conseil Général de la Drôme.

Un nouvel animateur "Jeunesse"

Pour proposer des activités régulières aux jeunes de 13 à 17 ans, la CC2R a souhaité renforcer le secteur jeunesse par le financement du poste d'un nouvel animateur, embauché par "Paroles de Saint-Vallier".

Arnaud PINET a rejoint en janvier 2005 Frank Mezaache, en poste depuis le 1^{er} juillet 2003. Agé de 24 ans, originaire de Saint-Georges-de-Mons (région de Clermont-Ferrand).

Arnaud est "tombé" dans l'animation à l'âge de 14 ans. Créateur du Festival "Qu'on Braille ou pas" mettant en avant les musiciens de sa région, il est un fervent défenseur de tous les genres musicaux. La musique est pour lui un moyen primordial d'expression et de communication. Ce jeune animateur a de nombreuses cordes à son arc : escalade, percussion, théâtre et informatique. Il possède une solide volonté de partager et de faire partager ; il croit en l'échange des savoirs et sait mettre en avant les compétences des plus jeunes. La présence de deux animateurs sur les communes du territoire permettra le suivi des projets et la poursuite du travail entrepris par Frank Mezaache durant l'été. « Ce renforcement d'effectif favorisera l'émer-



Christophe Smitt, Arnaud Pinet, Pierre Degache

gence de projets citoyens chez les adolescents, et leur permettra ainsi d'être les acteurs du devenir de leur ville et village » affirme Christophe Smitt, coordinateur des contrats "enfance" et "temps libre" au sein de la Communauté de communes. Le Conseil Général de l'Ardèche a accordé à la CC2R le financement d'une partie de ce nouveau poste d'animateur. Le Conseil Général de la Drôme participe, quant à lui, au financement du premier poste.

à l'affiche...

Jeanne Chancrin, l'âme de l'Amicale

Depuis de longues années, Jeanne Chancrin, appelée familièrement Jeannette, se consacre avec dévouement, enthousiasme et efficacité à l'Amicale Laïque d'Arras.



Les racines de Jeanne sont ici, profondément implantées dans la terre d'Arras depuis des générations. Son grand père paternel est né de l'autre côté de la rivière l'Ozon et Paul Chancrin, son mari, a été maire de la commune pendant trente ans. Cet environnement a donné à Jeanne l'amour de son village et l'envie de s'investir pour l'animer et le faire vivre. Jeanne est entrée à l'Amicale Laïque il y a près de 40 ans pour accompagner ses 5 enfants dans leur vie d'écoliers. Elle est aujourd'hui présidente de l'association. "Je suis une animatrice de mon village" concède-t-elle avec une modestie qui n'a d'égale que le dévouement avec lequel elle s'investit dans sa tâche.

• Une mission sportive et culturelle

L'Amicale Laïque regroupe plusieurs secteurs d'animation : l'USEP, section sportive de l'école, le tennis de table qui participe aux Championnats UFOLEP (Union Fédérale des Oeuvres Laïques Education Physique), le Yoga, animé par un professeur diplômé, et enfin, le groupe folklorique "les Baladins de la Tour". C'est au sein de la petite troupe, "vitrine festive de l'Amicale" que Jeanne Chancrin déploie tous ses talents. Elle met en scène des chorégraphies puisées dans le folklore de la Vallée du Rhône, anime les répétitions hebdomadaires, fabrique les costumes, participe avec son équipe à des stages et des échanges autour de la danse. Elle n'en oublie pas pour autant son rôle de coordinatrice de toutes les branches de l'Amicale. "La dimension humaine de l'association est très importante, chacun doit pouvoir y trouver sa place" affirme-t-elle. Elle parle du plaisir de travailler ensemble en coopération avec les enseignants, d'émotions partagées, du désir de donner aux enfants l'envie de poursuivre dans leur vie les engagements pris à l'école.

Après 10 années à la tête de l'association, Jeanne prépare aujourd'hui sa succession. Elle aura ainsi plus de temps à offrir à ses 9 petits-enfants.

> "Les Baladins de la Tour" cherchent de nouveaux danseurs et musiciens, hommes, femmes, enfants à partir de 5 ans. Si vous aimez la danse, la musique, la vie de groupe, appelez le 04 75 08 04 01.

made in deux rives

Menuiserie Veyrand-Mercier : créateur d'ambiance

Implantée sur la commune d'Eclassan depuis trois générations, la menuiserie ébénisterie Veyrand Mercier développe son savoir-faire dans le mobilier d'aménagement.

C'est en 1933 que Louis Veyrand crée, au centre du village, un petit atelier de menuiserie. Vingt cinq ans plus tard, son



filis Michel entre dans l'entreprise. Ses locaux s'avérant trop exigus, la menuiserie, dont Michel a pris les rênes, s'installe dans l'atelier construit à l'entrée d'Eclassan, atelier qu'elle occupe encore aujourd'hui.

En 1978, c'est au tour de Josiane, la fille de Michel, de rejoindre l'entreprise. Mariée à Jean-Claude Mercier, salarié de la menuiserie, elle prend en charge la partie administrative. En 1981, la SARL Veyrand Mercier est créée. Lorsque Michel Veyrand prend sa retraite en 1996, il en confie la gérance à sa fille.



Michel Veyrand, Josiane et Jean-Claude Mercier

Des meubles de qualité artisanale

Spécialisée dans la réalisation de façades de cuisine et de mobilier en bois massif pour collectivités, hôtels et résidences de vacances, la société emploie aujourd'hui 11 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel d'un million d'euro. Les meubles, fabriqués en petites séries dans l'atelier d'Eclassan, apportent une touche chaleu-

reuse à de nombreuses résidences de Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, région PACA, départements dans lesquels la société compte la majorité de sa clientèle. Dans l'atelier, où sont transformés chaque année quelque 70m³ de chêne et plus de 100m³ de sapin du nord, l'outillage traditionnel côtoie des machines à commande numé-

rique : scies de débit et centre d'usinage pour la réalisation de travaux originaux aux formes complexes.

Technologie de pointe et savoir-faire artisanal permettent à Veyrand Mercier de s'adapter aux exigences du marché tout en offrant à sa clientèle une prestation "menuisier".

VEYRAND-MERCIER - 07370 Eclassan
Tél. 04 75 68 51 75 - Fax 04 75 68 50 62